



Préavis de grève du 4 avril
**Violence sociale contre les salariés :
ça leur est déjà arrivé...**

La direction de France Télévisions a décidé de licencier Jean-Marc Pitte, après une commission de discipline qui a démontré l'absence de motifs valables. Jean-Marc Pitte n'est, hélas, pas la seule victime de ce management violent. Les sanctions pleuvent à FTV. Voici d'autres cas de salariés, que le SNJ accompagne en justice.

A France 3 Île-de-France, la direction a licencié un JRI pour faute. Sa faute ? Un litige d'ordre privé avec une entreprise extérieure à FTV. Le litige a donné lieu à une plainte, classée sans suite par le procureur. Alors, quelle est la vraie raison du licenciement ? Notre confrère exigeait la prise en compte de son handicap, afin d'obtenir un aménagement de poste et des formations. Pour couronner le tout, ce handicap était la conséquence directe d'un accident du travail. Un salarié travailleur handicapé viré comme un malpropre, oui c'est bien à France Télévisions que ça se passe !

Le rédacteur en chef d'un magazine s'est livré à des actes de harcèlement moral à l'encontre de journalistes CDD. La direction, parfaitement informée par le SNJ, n'a pris aucune mesure conservatoire, alors que les faits sont accablants. Nous attendons ces prochaines semaines la restitution de l'enquête menée par le CHSCT du Siège. Les journalistes concernées, elles, ont été mises à la porte, et doivent demander des comptes à l'entreprise devant les prud'hommes. Leur crime ? Avoir fait part, à leur hiérarchie, de leurs interrogations à propos d'un reportage qui posait un problème déontologique.

Sanction moins lourde mais sanction quand même à France 3 Toulouse. Le secrétaire du CHSCT a été sanctionné d'un avertissement, en raison d'une prétendue agression physique d'un cadre. En réalité, il s'était proposé pour partir en reportage, la nuit, afin de couvrir une manifestation agricole. Un sujet sensible confié, dans un premier temps, à un stagiaire, qui devait y aller seul ! Au montage, le lendemain, un cadre lui reproche de s'être opposé à la décision de la hiérarchie. Le sujet devant être diffusé dès midi, le journaliste lui demande de sortir et de le laisser travailler. Sanction !

Une accumulation de sanctions injustifiées contre de nombreux salariés : voilà les raisons pour lesquelles le SNJ s'est joint au préavis de grève intersyndical du 4 avril. Le licenciement de Jean-Marc Pitte est emblématique des graves dérives auxquelles se livrent certains directeurs et cadres. Au détriment des salariés et de la réputation de France Télévisions.

Nous ne voulons pas de ces comportements indignes du service public à France Télévisions.

Paris, le 03 avril 2018

SNJ France Télévisions

Pièce D 142 – e-mail : snj@francetv.fr

Raoul Advocat : 06 22 69 30 14 – Muriel Demguilhem : 07 77 00 70 56 – Serge Cimino : 06 17 55 53 82

Anne Guille : 06 79 47 39 25 – Didier Givodan : 06 72 83 76 85

Retrouvez-nous sur : Twitter [@SNJ_FTV](https://twitter.com/SNJ_FTV) et Facebook : [Snj.ftv](https://www.facebook.com/Snj.ftv)